



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

## du mardi 20 mai 2025

### Procès-Verbal

\*\*\*\*\*

Étaient présents : Géraud de Sabran-Pontevès, Rossoline Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Christian Sola, Juliet Schlunke, Thierry Florès, Martine Clément

Excusés : Sophie Allemand, Christian Gros (pouvoir à Juliet Schlunke), Maria Isabel Marincola, Denis Verkin, (pouvoir à Géraud de Sabran-Pontevès)

Secrétaire : Rossoline Adrian

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

#### I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal.

**Décision** : Approuvé à l'unanimité.

#### II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Type de travaux	Décision	Date
HULAK Daniel	243 Rue de France	DP Modificatif	Modification de façade	Accord	04/04/2025
ETIENNE Julie	871 Chemin de Praderet	PC	Régularisation construction existante, inversion toiture, création auvent	Accord	04/04/2025
GROUPE VERLAINE	356 Chemin des Ecoliers	DP	Pose panneaux photovoltaïques	Accord	22/04/2025

#### III. FINANCES : Décision modificative n°1

La décision modificative n°1 a pour objet les transferts de crédits entre opérations suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 1 21 2131 10003 Eglise St Martin	83 000,00		
D 1 21 2131 90 Halle Plein Vent	50 000,00		
D 1 21 21318 55		49 000,00	Logement Sarlin
D 1 21 2151 12 Voirie	49 000,00		
D 1 21 2151 93		93 000,00	Calade Rue Petit Portail
D 1 21 2152 75		37 000,00	Monument aux morts
D 1 21 21571 35		5 000,00	Matériel Voirie
D 1 21 2184 10008 Ecole	2 000,00		

**Décision** : Approuvé à l'unanimité.

#### IV. FINANCES : Cession de 3 lots Lotissement Sarlin II Chemin de Pierrefeu

La cession d'un bien immobilier faisant partie du domaine privé communal est encadré par l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Seul le conseil municipal est compétent pour décider de la vente.

C'est le maire qui est chargé de réaliser la vente dans les conditions fixées par le conseil municipal.

La vente d'un bien immobilier appartenant au domaine privé de la commune peut s'effectuer par voie d'adjudication publique aux enchères ou de gré à gré (à l'amiable).

En cas de vente de gré à gré, la commune peut vendre à qui elle veut. En effet, aucune disposition légale ne l'oblige à réaliser la vente, lorsqu'il y a pluralité de candidats.

Par ailleurs, aucune disposition légale n'impose à la commune de mettre en œuvre des mesures de publicité et de mise en concurrence entre les acquéreurs potentiels.

Il est proposé de céder les parcelles A1433 et A411, chemin de Pierrefeu divisées en 3 lots, dont les surfaces sont les suivantes : Lot 1 de 538m<sup>2</sup> environ, lot 2 de 644m<sup>2</sup> environ et lot 3 de 876m<sup>2</sup> environ. Un permis d'aménager a été déposé et est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de :

- Lot 1 : 140 000 €
- Lot 2 : 170 000 €
- Lot 3 : 200 000 €

Il propose de confier la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Fuentes, notaire à La Tour d'Aigues.

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

#### **V. FINANCES : Cession d'une partie de parcelle communale Rue de la Carrière**

Il est proposé de céder une partie de la parcelle E359 d'une superficie totale de 4 316 m<sup>2</sup> divisée comme suit :

- Une surface de 3.960 m<sup>2</sup> reste propriété de la commune,
- Une surface de 356 m<sup>2</sup> qui sera cédée après division :
  - Lot 1 : 253m<sup>2</sup> actuellement occupé par le jardin du musée extraordinaire
  - Lots 2 à 5: 33m<sup>2</sup>, 27m<sup>2</sup>, 22m<sup>2</sup> et de 21m<sup>2</sup> seront proposés à usage de stationnement.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de :

- Lot 1 : 253m<sup>2</sup> : 40 000 €
- Lot 2 : 33m<sup>2</sup> : 5 000 €
- Lot 3 : 27m<sup>2</sup> : 4 000 €
- Lot 4 : 22m<sup>2</sup> : 4 000 €
- Lot 5 : 21m<sup>2</sup> : 4 000 €

Il propose de confier la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Fuentes, notaire à La Tour d'Aigues.

**Décision : Approuvé à l'unanimité**

#### **VI. FINANCES : Cession de la parcelle B 656 →REPORTE**

La commune ne disposant pas de l'ensemble des éléments nécessaires à la rédaction de la délibération, ce dossier sera présenté à une prochaine réunion du conseil municipal

#### **VII. FINANCES : Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

Depuis le 1er janvier 2005, la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été confiée au Conseil départemental. L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, habitant le département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. 514 jeunes Vauclusiens ont bénéficié d'une aide financière en 2024. Le financement du fonds est assuré majoritairement par le Département. Toutefois, les collectivités locales, les groupements et organismes de protection sociale peuvent également abonder le FAJ.

Le Conseil départemental propose à la commune d'intervenir à hauteur d'une participation fixée selon le barème suivant: Forfait de 200 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Selon un principe de fongibilité, toutes les participations abondent le fonds départemental et sont à verser à la paierie départementale.

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

#### **VIII. PARC DU LUBERON : Prolongation de l'adhésion au programme SEDEL Energie**

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques : le programme SEDEL ENERGIE (Services d'Economies Durables En Luberon)

Les communes adhérentes bénéficient de l'action de terrain d'une « conseiller-e énergie partagé-e », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,

- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux

A l'issue de 16 années de travail de terrain, les économies financières et énergétiques sont notables montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe, accès facilité aux aides financières et subventions...).

Le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides.

Un projet de convention permettant de prolonger l'adhésion au service du 1er juillet 2025 au 30 juin 2029 est présenté qui précise le maintien du tarif annuel d'adhésion à 2,50 €/habitant,

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

#### **IX. PARC DU LUBERON : Dotation de Soutien pour les Aménités Rurales- Reversement au Parc**

Dans le cadre de la politique de soutien aux aménités rurales, l'Etat a versé à la commune d'Ansouis une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR) d'un montant de 10 166 € pour l'année 2024.

A ce jour, le montant 2025 de DSCAR n'a pas encore été notifié par l'Etat. Cependant, le Parc Naturel Régional du Luberon considère que le montant de cette dotation pour la commune d'Ansouis serait du même montant en 2025 qu'en 2024.

Lors du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon du 18 mars 2025, une délibération a été adoptée afin que les communes adhérentes et bénéficiaires de la DSCAR lui reversent une part de 20% de la dotation perçue.

Cette somme servira à financer des actions principalement dans les domaines suivants :

- Education et sensibilisation à l'environnement,
- Projets de conservation du patrimoine culturel et naturel,
- Innovation et adaptation au changement climatique.

Il est proposé que la commune d'Ansouis reverse au Parc Naturel Régional du Luberon la somme de 2 033€ au titre de l'exercice 2025.

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

#### **X. SYNDICAT DURANCE LUBERON : Mise en place de la télérelève des compteurs d'eau :**

**-Approbation de la convention pour l'autorisation de l'installation de la passerelle**

**-Approbation de la convention pour l'autorisation de l'installation des relais sur candélabre et panneaux routiers**

Monsieur le Maire explique que des dispositifs dits « télérelevé » seront installés d'ici septembre 2025 chez tous les abonnés de la commune. La société BIRDZ assure ce déploiement à Ansouis ainsi que dans plusieurs communes voisines. Le télérelevé permet de mieux gérer sa consommation d'eau. Un module sans fil, installé gratuitement sur le compteur, transmet les données par un réseau sécurisé qui utilise des ondes hertziennes. Les abonnés peuvent alors suivre précisément leur consommation via une application mobile. Ils reçoivent aussi des alertes en cas de suspicion de fuite, ce qui permet d'intervenir rapidement. La télérelève du compteur d'eau permet de relever à distance les données de chaque compteur d'eau relié au système.

Monsieur le maire propose au conseil de l'autoriser à signer :

- La convention d'occupation domaniale pour l'hébergement d'une passerelle de télérelève,
- La convention d'occupation domaniale de répéteurs (ou bridges) sur les supports d'éclairage public et domaine public routier de la commune.

**Décision : Approuvé à l'unanimité.**

### **DECISION DU MAIRE**

**25.02 Acceptation indemnité de sinistre GROUPAMA 1 500€ : Procédure contentieuse**

### **TOUR DE TABLE**

**Madame Claudine Amourdedieu-Ollier** évoque le projet de théâtre de la compagnie « Le bruit de la rouille » financé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Comme l'année dernière, la compagnie devrait intervenir auprès des enfants de l'école durant les 2 semaines de la garderie d'été à partir du 07 juillet mais aussi auprès des enfants de 0 à 3 ans du Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Cadenet et de La Tour d'Aigues le mercredi matin à la salle des associations puis du grand public la semaine du 21 juillet.

Cette année le dossier de demande de subvention n'a été déposé qu'au mois de mai, nous n'aurons la confirmation de cette animation qu'à la mi-juin.

**Monsieur Mickaël Cavalier** relate les activités de l'association des anciens combattants :

- Il revient sur la belle cérémonie du 8 mai. Il annonce que Julie Pellegrin, porte-drapeau, va représenter le Département et la commune d'Ansouis le 14 juillet à Paris. Le drapeau des anciens combattants d'Ansouis sera déposé sous l'arc de triomphe et participera au défilé du 14 juillet à Paris.
- Il annonce le concert du 07 juin qui aura lieu à l'église Saint Martin d'Ansouis avec la philharmonie de Villelaure. Un petit rafraîchissement sera servi à l'issue.

En ce qui concerne le Parc du Luberon :

- Celui-ci a reçu l'avis du Ministère de l'Environnement sur le projet de révision de la charte. Elle va devoir être retravaillée le 06 juin pour répondre aux questions du ministère. A la suite de quoi le projet sera présenté aux élus pour un vote en conseil municipal.
- Il continue à suivre le chantier du Château de Buoux, travaux de restauration et d'aménagement du Château qui s'échelonnent jusqu'en 2027 pour une ouverture au public
- Après négociations, 34 classes sur 72 vont bénéficier d'animations du programme d'éducation à l'environnement

Il a représenté le Parc à une réunion de l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV). Cette agence accompagne la commune dans le projet de création d'une halle de plein vent et a aussi participé à la révision du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT).

L'AURAV se positionnera, dans l'avenir davantage dans le sud Luberon.

Puis il évoque l'association Libellules et coccinelles qui organise :

- Une grande tablée le 28 juin,
- Les Fruitanilles et un cycle de conférences à l'automne.

**Monsieur Christian Sola** fait part des actions du Comité Communal des Feux de Forêt :

- 44 chauffeurs ont suivi une formation à la conduite de 4x4,
- Une réunion est prévue en vue d'établir le calendrier des tournées d'été des bénévoles,
- Les 30 ans de l'Association Départementale du CCFE se tiendra au mois de juin

Il souligne que le chemin d'accès à la station d'épuration est défoncé par les pluies successives et difficilement accessible y compris pour les véhicules du CCFE. Monsieur Gilles Pons lui répond qu'il va s'en occuper.

**Madame Martine Clément** a assisté à l'assemblée générale du Groupement Des Agriculteurs le 28 avril à Mirabeau.

- Madame Anna Morisset a fait une intervention sur le canal de Provence. Le projet d'extension du réseau est actuellement en cours sur la commune de Beaumont de Pertuis. Concernant Ansouis, une étude avec les habitants devrait avoir lieu en fin d'année 2025 pour savoir qui sera desservi.

Le prix de la borne pour les particuliers s'élèvera à 2 600 € pour 7,5m<sup>2</sup> et 5 200 € pour 15m<sup>2</sup> + le prix de l'eau.

Le coût pour les agriculteurs s'élèvera à 180 € + le prix de l'eau

Ce projet coûte 2,5 millions sur 5 ans à la communauté de communes COTELUB qui comprend l'ensemble des canalisations et la réalisation de 2 réservoirs.

La communauté de communes COTELUB participera au financement de cette opération, la convention a été signée.

- Madame Céline Cardinale a présenté le Point d'Accueil Diversification (PAD) qui propose de diversifier les activités autour de l'agriculture pour avoir d'autres sources de revenus : camping à la ferme, visite de l'exploitation, ...
- Monsieur Nicolas Vaysse préconise un retour aux cultures anciennes avec des variétés plus résistantes : pistachiers, amandiers, oliviers, grenadiers...

**Madame Juliet Schlunke** estime que la saison touristique démarre doucement.

Elle évoque les nouveaux commerçants du village : suite à la cession de l'épicerie Vival par Madame Muriel Chousnard, Madame et Monsieur Leroux en ont repris la gestion. Ils sont très heureux de l'accueil que les habitants du village leur ont réservé. L'épicerie est ouverte le dimanche toute la journée et propose de produit locaux.

Suite à la cession du restaurant « La Closerie » par Madame et Monsieur Alemany, un nouvel exploitant va reprendre l'établissement ; l'ouverture est prévue pour le 11 juin 2025. Le restaurant va changer de nom et s'appellera désormais « La Garrigue ». Le cuisinier est un des chefs reconnus lors de l'émission « top chef ». Il exploitait le restaurant « La mutinerie » à Lyon qu'il a cédé pour s'installer à Ansouis

Un centre d'art et d'antiquités va ouvrir avant l'été montée du petit portail en lieux et place de la salle des expositions.

Le spectacle « Les dieux du stade » de la compagnie théâtrale La naïve a attiré une trentaine de personnes le vendredi 16 mai. Malheureusement, cet événement s'est déroulé en même temps qu'une conférence de l'association de la bibliothèque ce qui a pu nuire à la fréquentation des deux événements.

Les « grands concerts miniatures » auront lieu les 14 et 15 août en même temps que la brocante, ce qui est très positif pour les visiteurs et profitable pour tous les commerçants.

L'association Art d'Ansouis, qui compte 64 adhérents fera une exposition de fin d'année durant 2 semaines à partir du 04 juillet au presbytère

L'association exposera aussi ses carnets de voyage à la fruitière numérique de Lourmarin.

Monsieur Franck Tourniaire conduira avec ses élèves un projet de carnets de voyage dans le village en septembre. La mairie distribuera des prix

**Madame Mylène Garcin** a participé au :

- Conseil communautaire du 03 avril à Sannes. A l'ordre du jour : approbation du compte de gestion, vote du compte administratif, vote du dernier budget du parc du Revol, vote des taux de fiscalité 2025 et approbation du nouveau contrat avec la société CITEO pour la collecte des déchets.
- Conseil communautaire du 29 avril à Peypin d'Aigues. A l'ordre du jour : Abrogation de la délibération portant sur l'acquisition du camping « les chênes verts », vote du budget annexe du parking de la Bonde, du budget annexe GEMAPI, du budget supplémentaire, attribution des subventions aux associations.

Elle a assisté à la Journée du développement durable samedi 17 mai à Villelaure. L'association Ansouisienne Libellules et coccinelles était représenté par 2 adhérents.

**Monsieur Gilles Pons**

A participé le 24 avril à la réunion de présentation de la téléréleve par le SIVOM Durance Luberon. Ansouis est parmi les dernières communes à être équipée. Le déploiement devrait commencer d'ici l'automne.

La commune a sollicité une subvention départementale au titre des amendes de police pour 2 sites :

- marquage rue de France,
- marquage et aménagement sécurité et gestion de l'eau du carrefour de l'école.

**Madame Rossoline Adrian** demande à Monsieur Gilles Pons d'étudier aussi la sécurité place de la vieille fontaine à l'endroit où stationnent les bus.

Elle est allée au congrès annuel des Plus Beaux Villages de France (PBVF) dans l'Eure autour de 2 ateliers techniques : enseignes commerciales et valorisation du label des PBVF.

Un projet vise à mettre en place des cartes interactives faisant apparaître : agenda, hébergements, restauration, ... via une application mobile. Sur le terrain, des QR codes permettront d'obtenir des informations complémentaires. Le coût de l'application pour la commune est estimé à 100 €/an

Le congrès a permis de présenter le bilan d'activité 2024 et le budget prévisionnel 2025. Il n'est pas prévu d'augmentation de cotisation cette année.

La fréquentation augmente sur les réseaux sociaux, de nombreuses réservations s'effectuent par le site des PBVF.

L'invité d'honneur cette année était Monsieur Gérard Larcher porte-parole des territoires et des élus locaux

**Monsieur le Maire** évoque un travail sur la signalétique qui va commencer à la rentrée. Des plans du village équipés de QR codes vont être installés.

Puis, il évoque la mise en terre de Madame Dumas.

La séance est levée à 20h15

Géraud de Sabran-Pontevès  
Maire d'Ansouis



Rossoline Adrian  
1<sup>ère</sup> adjointe  
Secrétaire de séance



